

En cas d'égalité entre 2 clubs aux points de « matchs », ceux-ci sont départagés d'abord par les points victoires, puis par les points valeurs, finalement par la confrontation directe.

4. ARBITRAGE

L'arbitrage est organisé par l'AFJ et est à la charge de celle-ci.

Le chef technique est responsable de l'organisation des arbitres.

Les arbitres sont des arbitres licenciés FSJ et si possible extérieurs à l'AFJ.

5. REGLES GENERALES

PESEES

Les pesées se feront selon le programme officiel du jour et seront valables pour toute la durée du championnat. Il ne sera accepté **aucune tolérance** de poids lors de la pesée officielle.

2 balances décimales seront à disposition une demi-heure avant la pesée officielle.

DISQUALIFICATIONS

L'AFJ tiendra compte de deux sortes de disqualifications:

- la disqualification disciplinaire : valable pour toute la journée
- la disqualification technique : valable pour le combat en question

Elles seront jugées par les arbitres et le chef technique.

En cas de blessure, le combattant pourra reprendre la compétition malgré l'abandon lors d'un combat précédent (règlement de l'UEJ).

CONTROLE

Seuls les responsables (coachs) des clubs sont autorisés à remplir la liste d'inscriptions.

Les combattants sans certificat FSJ ne pourront pas prendre part au championnat. Un contrôle sera effectué par le chef technique sur place.

ASSURANCE

Le club organisateur et l'AFJ déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou autres dommages que pourraient subir les participants. Il n'y a pas d'assurance collective pour ce championnat.

TACHES DU CLUB ORGANISATEUR

Toutes les tâches du club organisateur sont définies sur la feuille annexe à ce règlement.

TACHES DE TOUS LES CLUBS PARTICIPANTS

Chaque club participant mettra à disposition 2 personnes ayant les connaissances nécessaires pour les travaux de contrôle aux tables :

- Chaque club participant a l'obligation de prendre une table pour un demi-jour
- Au cas où le club ne reprend pas une table, ne se présente pas ou ne s'inscrit pas, il paie une amende de frs 200.-. Chaque club est ainsi en charge d'une table un ½ jour soit aux CFI soit aux CFPE, au minimum.

TACHES DE L'AFJ

L'AFJ est responsable de:

- l'organisation technique
- feuilles d'inscriptions, feuilles de systèmes, tirage au sort etc.
- déroulement du championnat
- convocation et rétribution des arbitres
- l'achat des coupes
- la presse cantonale
- la demande d'autorisation pour championnats à la FSJ
- l'inscription des points de combats
- l'information des coachs et personnel des tables

6. PRIX OFFICIELS

Il sera attribué 4 coupes.

L'AFJ est responsable de la remise des coupes.

7. MISE EN VIGUEUR

Ce règlement entre en vigueur le 17 mars 2017 et annule ainsi tous les anciens règlements.

Le chef technique de l'AFJ